

# **Compte rendu de la séance du vendredi 07 juillet 2017**

Convocation du 03 juillet 2017

Ordre du jour :

- 1-Subventions aux associations 2017
- 2-Tableau des effectifs de la commune d'Anglès
- 3-Demande de Fonds de Concours : Réalisation d'un portail au jardin du curé
- 4-Avis du Conseil Municipal sur les propositions de développement éolien sur la Commune d'Anglès
- 5-Questions diverses

**Présents** : Alain BARTHES, Serge CAZALS, Odile BONNEAU MOURALIS, Nicolas CROS, Jérôme DELSOL, Jean Louis DUCROS, Cécile GRIMAUD ARNAUD, Claire LATGER, Alexandre TREMOULET

**Absents avec procuration** : Pierre ROUANET par Alain BARTHES, Francis GUILLAUMON par Serge CAZALS, Marie Line CAUQUIL CHAMBERT par Odile BONNEAU MOURALIS

**Absents** : Laura VASCO

Secrétaire de la séance : Madame Odile BONNEAU MOURALIS

Validation du Procès-Verbal du 20 juin 2017 reporté au prochain conseil municipal

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017 (DE 2017 048)**

Monsieur le Maire rappelle que les conditions d'attribution des subventions aux associations incluent différents critères tels que le montant de leur compte et de leur budget ainsi que leur niveau d'activité au sein de la commune. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

AGERA	1000 €
COMITE FETE ANGLES	2500 €

COOPERATIVE SCOLAIRE	1500 €
COMITE DES FETES LA SOUQUE	1700 €
CLUB 3ème AGE	1000 €
ASS MUSIQUE D'ETE	1200 €
ASS PRODUCTEUR ANGLES	1100 €
FOYER RURAL DES JEUNES	1100 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	900 €
ASS CHASSE ANGLES	600 €
ASS PECHE ANGLES	400 €
ASS CHASSE LA SOUQUE	300 €
CHORALE NOTRE DAME	300 €
ASS DYNAMIT AGE	300 €
CAVALIERS DE L'ANGLESIENNE	300 €
OCCYFIT	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 250 €</b>

Le conseil municipal émet un avis favorable aux versements de ces subventions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Certaines associations n'ont pas transmise toutes les informations souhaitées et d'autres n'ont pas encore envoyé leur dossier.

L'assemblée décide de reporter ces demandes au prochain conseil municipal leur laissant ainsi le temps de communiquer à la mairie toutes les données.

Il est précisé que le comité des fêtes de la Souque bénéficie de 200 € de plus cette année, ce supplément permet ainsi de couvrir les frais d'électricité du local à l'ancienne école de la Souque pris en charge par l'association en attendant que l'abonnement EDF soit transféré au nom de la mairie.

Il est précisé que la demande de subvention du secours catholique est refusée. En cas de besoin, les personnes qui le souhaitent peuvent s'adresser au CCAS de la mairie.

Le dossier de demande de subvention 2018 devra obligatoirement comporter le numéro d'agrément, le compte de résultat, le budget prévisionnel ainsi que le montant de tous les comptes.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

## **Tableau des effectifs au 1er janvier 2017 (DE 2017 047)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer les effectifs des emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et pour les temps non complets, de fixer la durée hebdomadaire de service afférent à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le départ à la retraite de Monsieur Henri CATHALA le 31 décembre 2016,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité à temps complet et à temps non complet, à compter du 1er janvier 2017.
- 

### A TEMPS COMPLET

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombres d'emplois</b>
<i>Filière administrative</i>		
Rédacteur	Rédacteur principal	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	2
<i>Filière technique</i>		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1
	Adjoint technique Territorial	2

A TEMPS NON COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<i>Filière technique</i> Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1 à raison de 22.00 h

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget primitif.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

**Réalisation d'un portail au jardin du curé : demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ( DE 2017 049)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'installer un portail en bois au jardin du curé à Anglès.

Il précise que le devis présenté par Les Chalets CAUQUIL comprend :

- La restauration du mur en pierre effondré
- La construction de piliers en pierre 40 x40
- La fabrication et la pose d'un portail de clôture en bois douglas style ranch
- La mise en place d'une fermeture à baïonnette sur battant fixe avec serrure

Le montant des travaux s'élève à 4 750 € HT et sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dans le cadre du fonds de concours.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'installation d'un portail au jardin du curé d'Anglès selon le devis présenté par Les Chalets Cauquil pour un montant de 4750 € HT et de solliciter auprès de la Communauté de Communes une subvention d'un montant de 2 375 € HT dans le cadre du fonds de concours.

Ces travaux n'étant pas prévu en investissement au budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE : DECIDE**  
de ne pas réaliser ces travaux par 7 voix contre et 5 voix pour.

Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 7

**Avis du Conseil Municipal sur les propositions de développement éolien sur la commune d'Anglès (DE 2017 050)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des sociétés ont réalisé des études de développement éolien sur la commune. Il précise que la commission municipale des "éoliennes "s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier les dossiers et les scénarios proposés.

Aujourd'hui avant de poursuivre et d'analyser les retombées financières, les impacts d'un tel projet et de choisir la société qui implantera les éoliennes, monsieur le Maire demande que le conseil municipal se positionne clairement et donne son avis sur l'implantation d'un site éolien industriel sur le territoire communal.

Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du 29 juin 2012,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance,

Vu la charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2015,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : (vote à bulletin secret)

**APPROUVE** l'implantation d'un site éolien industriel sur le territoire communal.

Pour : 8 / Abstentions : 1 / Contre : 3

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de sélectionner un développeur éolien dès ce soir.

Il est demandé aux élus du conseil municipal de se positionner pour le choix d'une société.

**Décision du Conseil Municipal:** Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 7

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire propose de fixer un calendrier afin d'avancer sur le dossier des éoliennes. Il propose une réunion de groupe le 3 août 2017 à 20h30 à la mairie.

- Monsieur le Maire propose de réparer les lampadaires du boulodrome de la Souque et de placer le compteur électrique de l'abri de jardin mis à disposition de l'association Lous Festaires.

Le coût de ces travaux s'élève à 3 420 .58 €.

Monsieur Alexandre TREMOULET précise qu'il a signalé lors du conseil municipal du mois de juillet 2015 que le boulodrome d'Anglès se trouvait dans la même situation et qu'à ce jour aucune rénovation n'a été prévue ou envisagée.

Ces travaux n'étant pas prévus au budget, il est proposé de programmer la rénovation des deux boulodromes en 2018 et de demander alors le fonds de concours auprès de la communauté de communes.

- Madame Odile BONNEAU MOURALIS demande si Monsieur le Sous-Préfet a pu éclaircir la situation concernant la nomination de Monsieur Serge CAZALS en tant que 1er adjoint sans avis préalable du conseil municipal.

Monsieur le Maire est toujours dans l'attente de sa réponse.

- Madame Odile BONNEAU MOURALIS demande que Madame Natacha ASSEMAT soit remplacée au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Cabirac et demande que cette nomination soit inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Monsieur le Maire indique que ceci sera fait.

- Madame Cécile GRIMAUD ARNAUD informe l'assemblée que l'inspection académique du Tarn a validé la demande de passage à la semaine à quatre jours à partir de la rentrée 2017/2018.

Elle précise que lors du goûter de fin d'année, les enfants ont offert un pot de fleurs qu'ils ont peint et planté eux même à tous les intervenants qui ont participé au TAP de l'année. De plus la mairie a offert des calculatrices aux deux enfants qui rentrent au collège à la rentrée.

Elle demande s'il est réellement prévu de repeindre la fresque du préau. Monsieur le Maire confirme que rien n'est envisagé à ce jour.

Après discussions au sein de l'assemblée, il est réaffirmé que c'est au conseil d'école de prendre ce type de décision.

- La vente du mini bus sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que huit saisonniers ont été embauchés durant la période estivale de juin à fin août afin de renforcer l'équipe technique.

- Madame Odile BONNEAU MOURALIS demande si le chalet de l'ancien syndicat d'initiative sera ouvert durant l'été et comment sera assurée la promotion de notre commune auprès des estivants.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Bureau d'Information Touristique Intercommunautaire ne déménagera pas au chalet, cette décision appartient à la Communauté de Communes. Il est prévu que la communauté mette en place une signalétique jusqu'au bâtiment de la Poste.

Il précise que l'an prochain le Bureau d'Information Touristique et l'Agence Postale seront installés au bâtiment du crédit agricole, la communauté ayant finalisée l'acquisition du bâtiment la semaine dernière.

- Madame Claire LATGER avait demandé de pouvoir déposer les livres destinés à la prochaine foire aux livres de septembre dans le chalet de l'ancien syndicat d'initiative. Monsieur le Maire avait accepté sa demande mais à ce jour le local n'est pas encore vidé, les employés municipaux vont s'en occuper, sans que l'espace dédié au préalable ne soit dérangé.

Fin de la séance à 22h07